

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 265

présenté par
M. Larive

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« garanties »

insérer le mot :

« fausses »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons mettre en lumière le fait que les "garanties" proposées par le rapporteur M. Véran avec cet amendement en commission ne sont qu'un effet d'annonce et qu'elles n'apportent en réalité aucune garantie.

Dans cet article 1, le Gouvernement proposait une règle d'or concernant le déficit du système de retraite, mais évidemment aucune règle d'or concernant le maintien des pensions. Face à nos critiques sur ce point, le rapporteur a voulu tenter d'éteindre l'incendie en proposant un amendement censé apporter des garanties concernant les pensions des Françaises et des Français.

Mais même avec ces "garanties" les pensions de nos concitoyens pourront fondre drastiquement. C'est pourquoi nous préférons parler de "fausses garanties".

A l'inverse, la France insoumise propose des garanties solides dans son contre-projet. Tous les salaires passés seront indexés sur l'évolution annuelle moyenne des salaires pour leur prise en compte dans le calcul des pensions. Et nous garantirons à tou-te-s les retraité-e-s que leur pension suivra chaque année la hausse des prix.